



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **LES DÉFIS STRUCTURELS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES DU BŒUF ET DU PORC : POUR UNE MEILLEURE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

**Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de  
l'agroalimentaire**

**Michael Coteau, président**

**AVRIL 2026  
45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca)

**LES DÉFIS STRUCTURELS DANS LES CHAÎNES  
D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES DU  
BŒUF ET DU PORC : POUR UNE MEILLEURE  
SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

**Rapport du Comité permanent  
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Le président  
Michael Coteau**

**AVRIL 2026**

**45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

## **AVIS AU LECTEUR**

### **Rapports de comités présentés à la Chambre des communes**

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

# **COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

## **PRÉSIDENT**

Michael Coteau

## **VICE-PRÉSIDENTS**

John Barlow

Sébastien Lemire

## **MEMBRES**

Richard Bragdon

Sophie Chatel

Paul Connors

Marianne Dandurand

Dave Epp

Jacques Gourde

Emma Harrison

## **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

David Bexte

Steven Bonk

Blaine Calkins

Braedon Clark

Claude DeBellefeuille

Ted Falk

Cheryl Gallant

Kent MacDonald

Gaétan Malette

Yves Perron

L'hon. Andrew Scheer

Gabriel Ste-Marie

William Stevenson

**GREFFIER DU COMITÉ**

Wassim Bouanani

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

**Recherche et éducation**

Daniel Farrelly, analyste

Sarah Houle, analyste

# **LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

a l'honneur de présenter son

## **TROISIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le prix de référence dans les chaînes d'approvisionnement du bœuf et du porc et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



# TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
LES DÉFIS STRUCTURELS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES DU BŒUF ET DU PORC : POUR UNE MEILLEURE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	3
Introduction	3
Aperçu des filières bovine et porcine	3
Filière bovine	4
Filière porcine	6
Déclaration obligatoire du prix du bétail sur le marché	8
Capacité d'abattage et autres questions	11
Capacité d'abattage locale	11
Gestion du risque	13
Pénuries de main-d'œuvre	13
Matière à risque spécifiée	14
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	17
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	19
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	21



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

*À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.*

### **Recommandation 1**

**Le Comité recommande au gouvernement du Canada de mettre en place un système de déclaration obligatoire du prix des productions animalières, spécialement pour celles du bœuf et du porc, similaire au programme de déclaration obligatoire du prix du bétail géré par le Service de commercialisation agricole du département de l'Agriculture des États-Unis.** 10

### **Recommandation 2**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette en œuvre une méthode transparente d'identification de la viande canadienne et celle étrangère préalablement congelée dans l'approvisionnement canadien, sans compromettre les obligations commerciales du Canada.** 12

### **Recommandation 3**

**Le Comité recommande au gouvernement du Canada de collaborer avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un protocole permettant aux usines provinciales de transformation de la viande de vendre leurs produits entre les provinces. Il recommande également de veiller à ce que les produits issus de ces installations ne soient pas vendus à l'étranger à moins qu'ils ne respectent les normes fédérales et les engagements énoncés dans les accords commerciaux internationaux du Canada.** 12

### **Recommandation 4**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada soutienne les installations de transformation de la viande, incluant les petits abattoirs, inspectés par les provinces afin qu'ils puissent respecter les normes fédérales, mais adaptées à l'échelle de leurs activités, avec un fardeau administratif et des coûts considérablement réduits (y compris les coûts liés au maintien d'une telle norme). En même temps, il devrait assurer que les produits provenant de ces installations ne soient pas vendus à l'international, à moins qu'ils ne**

respectent les normes fédérales ainsi que les engagements prévus dans les accords commerciaux internationaux du Canada. 13

#### **Recommandation 5**

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada renforce son appui à la durabilité des systèmes alimentaires locaux et régionaux, notamment en favorisant le développement des capacités d'abattage à l'échelle régionale et en mettant en place des mesures de soutien destinées aux petits abattoirs détenus par des intérêts canadiens. 13

#### **Recommandation 6**

Le Comité recommande au gouvernement du Canada d'apporter des changements aux politiques et des modifications réglementaires à l'interdiction renforcée frappant les aliments du bétail au Canada afin d'harmoniser la réglementation sur les matières à risque spécifiées (MRS) avec ses principaux partenaires commerciaux, tout en maintenant des normes élevées en matière de sécurité et de santé. 16

#### **Recommandation 7**

Le Comité recommande au gouvernement du Canada, en partenariat avec le Québec, les provinces et les territoires d'élaborer une approche régionalisée en matière de maladies à déclaration obligatoire, notamment en renforçant le zonage, afin d'éviter l'arrêt des exportations à l'échelle du Canada lorsque des cas se propagent dans une seule région. Les zones régionales doivent respecter les accords commerciaux internationaux du Canada et les engagements en matière de zonage. 16



# LES DÉFIS STRUCTURELS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES DU BŒUF ET DU PORC : POUR UNE MEILLEURE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

---

## INTRODUCTION

Les filières bovine et porcine occupent une place importante dans l'économie agricole du Canada, les éleveurs de porcs, de bovins et de veaux ayant généré plus de 23 milliards de dollars de recettes agricoles en 2024<sup>1</sup>. Outre leurs avantages économiques, les chaînes d'approvisionnement nationales de ces filières contribuent à la sécurité alimentaire du pays en garantissant un approvisionnement stable en protéines. Au cours des dernières années, cependant, les éleveurs de bœuf et de porc de ces filières ont exprimé leur inquiétude face à la tendance croissante au regroupement et à la concentration de la propriété dans le secteur de la transformation de la viande, ce qui, selon certains, exerce une pression à la baisse sur les prix à la production. L'une des principales préoccupations concerne ce que certains décrivent comme étant un manque d'informations sur la manière dont les prix du bœuf et du porc canadien sont établis et transférés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que sur la dépendance du secteur canadien de la viande aux données sur les prix provenant des États-Unis en l'absence d'un prix de référence propre au bœuf et du porc du Canada, même si les conditions de ces deux marchés sont différentes.

Les 27 janvier et 3 février 2026, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes (le Comité) a tenu des réunions afin d'entendre quatorze témoins représentant les filières bovine et porcine, ainsi que le secteur de la viande du Canada dans le but de mieux les comprendre et de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils font face, ainsi que de proposer des solutions au gouvernement fédéral pour y remédier.

## APERÇU DES FILIÈRES BOVINE ET PORCINE

Bien que les filières bovine et porcine semblent fonctionner de manière similaire, leur présence régionale, leurs méthodes de mise en marché et la structure de leurs secteurs

---

1 Statistique Canada, [Tableau 32-10-0046-01 : Recettes monétaires agricoles, trimestriel \(x 1 000\)](#), Base de données, consultée le 12 février 2026.



de la transformation présentent des différences importantes qui influent sur la manière dont leur prix des produits respectifs sont établis à la sortie de l'exploitation agricole et transférés tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement respectives.

## Filière bovine

En 2024, le cheptel bovin canadien comptait 11,91 millions de bovins et de veaux répartis dans 71 280 exploitations agricoles et ranchs, dont une grande partie se trouve en Alberta (43 %)². Les éleveurs de bœufs vendaient traditionnellement la majorité de leur bétail au comptant aux enchères³ à des parcs d'engraissement, à des abattoirs et à d'autres acheteurs, ce qui permettait aux acheteurs et aux vendeurs de bovins de suivre quotidiennement et hebdomadairement les [données du marché aux enchères](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] comme indicateurs pour le prix de marché de leurs bovins. Comme l'explique [Agriculture et Agroalimentaire Canada](#) (AAC), cependant, au cours de la dernière décennie, le volume des ventes au comptant dans la filière bovine nord-américaine « a diminué de façon radicale », les éleveurs vendant davantage de bovins dans le cadre de contrats de mise en marché préétablis, notamment des contrats à terme sur les bovins et des formules fondées sur les prix⁴. AAC précise que le manque de données sur les prix a des répercussions importantes sur les éleveurs, qui se servaient auparavant des données sur les enchères pour renforcer leur position dans les négociations avec les acheteurs, ainsi que sur l'industrie et le gouvernement, qui s'appuyaient sur ces données pour établir des politiques et concevoir des programmes d'aide, comme des programmes d'assurance, de soutien du revenu agricole et d'aide en cas de catastrophe.

Parmi les acheteurs de bovins figurent les abattoirs canadiens. La [Loi sur la salubrité des aliments au Canada](#) et son Règlement exigent que les abattoirs soient agréés et inspectés par les autorités provinciales ou fédérales responsables de la salubrité des aliments. Les établissements agréés et inspectés par une province peuvent produire des aliments destinés à la vente uniquement dans cette province; leurs homologues agréés et inspectés par le gouvernement fédéral peuvent toutefois préparer des aliments destinés à la vente au-delà des frontières provinciales et à l'exportation. Selon [AAC](#), il existe 18 abattoirs de bovins inspectés par le gouvernement fédéral dans tout le pays. Or, comme le souligne [Statistique Canada](#), ce secteur est très concentré, puisque

---

2 Agriculture et Agroalimentaire Canada [AAC], [Bovins / bouvillons et veaux](#).

3 Voir « Marketing Methods » dans Beef Cattle Research Council [BCRC], [Adoption Rates of Recommended Practices by Cow-Calf Operators in Canada](#), 2019, p. 72.

4 Un contrat à terme est un accord entre deux parties visant à acheter ou vendre un actif déterminé à un prix fixé à l'avance, pour une date future donnée. La fixation du prix par formule consiste à utiliser un autre prix comme référence, tel que la valeur du bœuf en caisse carton de l'USDA ou le prix du marché à terme.

deux multinationales (Cargill et JBS) exploitent trois de ces installations (les usines de Cargill à High River, en Alberta, et à Guelph, en Ontario, ainsi que l'usine de JBS à Brooks, en Alberta), accaparant ainsi plus de 85 % de la capacité de transformation du bœuf du Canada. Comme nous le verrons plus loin dans le présent rapport, ce haut taux de concentration a une incidence importante sur la collecte de données publiques, car ces deux grandes entreprises peuvent hésiter à communiquer volontairement leurs données sur les prix par crainte de révéler des ententes de mise en marché confidentielles.

En 2019, le Conseil canadien du porc a commandé un [rapport](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] sur la possibilité d'établir un prix « fabriqué au Canada » pour les porcs vivants. Le rapport se penchait sur les mécanismes d'établissement des prix dans les filières bovine et porcine du Canada. Il indique que la plupart des ventes de bovins reposent sur un prix « de base » ou un écart, positif ou négatif, par rapport à un prix de référence (généralement le prix de référence des bovins communiqué par le [département de l'Agriculture des États-Unis](#) (USDA) [EN ANGLAIS SEULEMENT] ou, dans le cas des bovins vendus selon des contrats, le Chicago Mercantile Exchange (CME) au titre des [contrats à terme sur les bovins](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT], qui se fondent en partie sur les données de l'USDA) et un prix de vente qui tient compte des conditions canadiennes, notamment le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, les conditions du marché local, les frais de transport, la qualité des bovins et d'autres primes. Selon le rapport, on peut considérer que la filière bovine compte un « prix canadien », contrairement à celle du porc, dont le prix de vente canadien correspond généralement à un pourcentage du prix au comptant américain déclaré.

La filière bovine du Canada exporte près de 50 % de sa production, dont 75 %, y compris la grande majorité de ses bovins vivants, est destinée aux États-Unis. Comme [Dennis Laycraft](#), de l'Association canadienne des bovins (CCA), l'a expliqué au Comité, le haut degré d'intégration de la filière bovine nord-américaine fait du prix de l'USDA un prix de référence utile pour les éleveurs canadiens, tout en présentant des défis communs à l'échelle continentale :

[L]e secteur bovin est confronté à une pénurie de bétail dans toute l'Amérique du Nord. Le secteur bovin canadien et américain est très intégré, et les prix au Canada suivent de près les prix sur le marché américain. La faiblesse des effectifs, les restrictions sur les importations de bovins d'engraissement en provenance du Mexique et des États-Unis et les conditions météorologiques ont exacerbé cette situation. Par ailleurs, l'augmentation des coûts des intrants dans l'ensemble du système, qui devaient progresser d'environ 30 % entre 2020 et 2024, exerce une pression à la hausse sur les prix. Les producteurs sont prêts à faire leur part, et nous avons un certain nombre d'idées pour soutenir l'expansion des troupeaux et renforcer le secteur, à condition que la politique gouvernementale crée les conditions propices.



À la suite de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou « maladie de la vache folle ») en 2003, la CCA a commencé à publier un [rapport](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] sur le bœuf en caisse carton<sup>5</sup> dans le cadre de son service d'information Canfax afin d'aider les éleveurs de bovins canadiens à mieux comprendre la valeur de leurs bovins, qui avait considérablement divergé de celle de leurs homologues des États-Unis, où l'ESB n'était pas un problème. La CCA a cessé de publier ce rapport en mars 2020, au début de la pandémie de COVID-19, car certains transformateurs ont choisi de ne plus participer à cette initiative volontaire. Comme l'a déclaré [Brenna Grant](#), directrice générale de la Division CanFax de l'Association canadienne des bovins, devant le Comité, la confidentialité des conditionneurs était une préoccupation de premier plan :

À l'époque, alors que le marché était différent, cela revêtait une importance cruciale, car nous avons un accès différent à celui des États-Unis et devons déterminer où concentrer nos efforts en matière de marketing afin d'écouler toutes nos coupes sous-évaluées. C'est ce qui a vraiment guidé les efforts de marketing de Bœuf Canada pendant toute cette période. Nous avons essayé plusieurs méthodes pour rétablir le rapport en question. La principale préoccupation des [conditionneurs] était la confidentialité, étant donné le nombre limité de joueurs sur le marché.

## Filière porcine

Le cheptel porcin canadien compte 13,99 millions de porcs répartis dans 6 980 exploitations agricoles, dont la majorité se trouve au Manitoba (24 %), en Ontario (26 %) et au Québec (30 %)<sup>6</sup>. Comme on l'observe dans la filière bovine du Canada, le rôle des ventes au comptant dans cette filière a considérablement diminué ces dernières années. Selon le Conseil canadien du porc, en 2019, moins de 2 % des ventes de porcs vivants au Canada ont été effectuées au comptant, la plupart des ventes reposant sur des formules déterminées par les indices Live Hog (porc vivant) ou Pork Cutout (découpe) de CME, ou dans le cadre d'accords d'intégration verticale où le transformateur est propriétaire des porcs<sup>7</sup>.

Les États-Unis ont longtemps dicté les prix aux éleveurs de porcs canadiens en raison des quantités importantes de porcs vivants et de viande que le pays importe. Selon [AAC](#), en 2024, le Canada a exporté près de 70 % de sa production de porcs vivants et de viande de porc. Alors que les porcs vivants canadiens sont presque exclusivement exportés vers les États-Unis, les marchés des produits de porc frais et congelés canadiens

---

5 Selon l'[USDA](#), le bœuf en caisse carton s'entend de la valeur brute estimée d'une carcasse de bœuf fondée sur le prix payé pour ses différents composants.

6 AAC, [Porc](#).

7 Groupe AGÉCO et GIRA, "[Made-in-Canada](#)" Hog Price, novembre 2019 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

se sont quelque peu diversifiés au cours des dernières années. Selon les données de Statistique Canada compilées par [AAC](#), en 2025, près de 32 % des exportations dans cette catégorie étaient destinées aux États-Unis, et 31 %, au Japon.

Les Éleveurs de porcs du Québec, le seul office de commercialisation de porcs vivants du Québec, négocient une convention de mise en marché collective au nom des éleveurs de porcs du Québec avec les transformateurs de porcs du Québec, en utilisant une formule fondée sur le prix publié par l'USDA. [Gilbert Lavoie](#), agroéconomiste, a souligné l'importance du prix de référence de l'USDA dans les transactions de porcs vivants au Canada, en particulier au Québec :

[T]ous les contrats — pour ne pas dire la vaste majorité des transactions maintenant — qui lient les producteurs et les abattoirs sont basés sur une formule de prix qui utilise soit le prix des porcs, soit le prix de la carcasse reconstituée. En passant, au Québec, tous les porcs sont vendus selon une formule de prix qui utilise le prix de la carcasse reconstituée établi aux États-Unis, à un pourcentage de 88 % actuellement.

Alors qu'il appliquait auparavant un modèle similaire, Ontario Pork ne négocie plus un prix unique pour les éleveurs de porcs de l'Ontario, mais exige la [déclaration obligatoire](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] des prix de vente des porcs vivants. Il publie également des [prix de référence](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] fondés sur les données de prix publiées par l'USDA, qui tiennent compte de facteurs locaux comme le taux de change, la conversion métrique du poids et les primes et rabais offerts.

Le secteur canadien de la transformation du porc est plus diversifié que celui du bœuf. Selon les données d'[AAC](#), il existe 22 usines de transformation du porc inspectées par le gouvernement fédéral au Canada. Bien que les données sur les parts de marché ne soient pas disponibles, une étude commandée par le gouvernement du Québec souligne qu'Olymel domine la production porcine dans la province, avec près de 70 % de la capacité totale d'abattage<sup>8</sup>. À l'extérieur du Québec, le secteur est dominé par d'importants transformateurs tels que Maple Leaf Foods – dont les activités porcines ont récemment été scindées pour former [Canada Packers](#), une entreprise indépendante – ainsi que HyLife Foods, qui exploite une installation au Manitoba.

[Louis-Philippe Roy](#), des Éleveurs de porcs du Québec, a expliqué comment la dépendance de la filière porcine du Canada à un indice de référence américain entraîne parfois un taux de rendement moins élevé pour les éleveurs du Québec, car cet indice ne tient pas toujours compte de la réalité de leur marché :

---

8 Raymond Chabot Grant Thornton, [Étude prospective de la filière porcine au Québec](#), p. 18.



[E]ntre 2015 et 2019, le prix du porc aux États-Unis a chuté de façon marquée en raison d'un surplus de production aux États-Unis. Les éleveurs québécois ont subi cette baisse de prix, même si notre production était inférieure aux besoins des abattoirs de la province. Plus récemment, entre mai 2021 et 2022, la situation s'est inversée. Plusieurs abattoirs québécois ont dû réduire leur capacité, notamment à cause de fermetures temporaires, de problèmes de logistique ou de la COVID-19. Cela a limité leurs commandes et a fait chuter le prix moyen de la viande exportée. Pendant ce temps, le prix de référence américain sur lequel est basé le prix du porc au Québec augmentait, renforçant, par le fait même, le prix du porc vivant. Autrement dit, même si le prix aux États-Unis montait, nos abattoirs devaient vendre leur viande à des prix beaucoup plus bas et donc dérisoires. Le maillon de la production perdait donc de l'argent.

René Roy, du Conseil canadien du porc, a également souligné les risques futurs liés à la dépendance exclusive de la filière au prix de référence américain :

Trop souvent, le prix payé aux producteurs canadiens est découplé du marché de référence — c'est-à-dire qu'il n'est pas en phase avec lui —, sans que les producteurs ne puissent en identifier clairement les causes structurelles. C'est un élément qui s'avérera extrêmement important si le Canada ou les États-Unis devaient faire face à une épidémie de maladie animale exotique comme la peste porcine africaine. L'instauration d'un système de prix canadien et d'une transparence sur les prix protégera les producteurs canadiens avant qu'il ne devienne impératif de le faire.

M. Roy a également indiqué comment un prix de référence canadien pourrait aider les acheteurs et les vendeurs à mieux comprendre leurs propres chaînes d'approvisionnement, en particulier leur potentiel d'exportation :

On nous dit souvent que le Canada est concurrentiel à l'échelle mondiale, mais sans données vérifiées, nous naviguons essentiellement à l'aveuglette. Le porc canadien est reconnu mondialement pour sa qualité, sa traçabilité et des normes élevées en matière de bien-être animal. Un système de transparence nous montrerait comment cette valeur ajoutée se traduit réellement en dollars à l'étape des transactions primaires.

Comme nous l'expliquons dans la prochaine section, pour accroître la transparence et corriger l'asymétrie dans les négociations entre acheteurs et vendeurs de bœuf et de porc, le Canada pourrait établir son propre prix de référence pour ces secteurs en s'inspirant du modèle législatif mandataire américain qui oblige les conditionneurs américains à fournir au Service de commercialisation agricole de l'USDA des données sur les prix du bétail et de la viande.

## **DÉCLARATION OBLIGATOIRE DU PRIX DU BÉTAIL SUR LE MARCHÉ**

En 1999, le Congrès américain a adopté la [Livestock Mandatory Reporting Act of 1999](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT]. Selon le Service de recherche du Congrès, cette loi visait à

répondre aux préoccupations des éleveurs de bétail américains qui estimaient que leur marché de vente était devenu plus concentré et moins dépendant des ventes au comptant, ce qui réduisait leur capacité à comprendre comment les prix du bétail étaient déterminés<sup>9</sup>. La déclaration était initialement volontaire, mais elle est devenue obligatoire à la suite de modifications législatives apportées en 2001. Aujourd'hui, l'USDA publie des rapports de prix quotidiens, hebdomadaires et mensuels détaillant les prix régionaux et nationaux du [bétail](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT], des [porcs](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] et d'autres produits de base.

Pour répondre aux préoccupations de la filière concernant la confidentialité de l'information, l'USDA a élaboré ce qu'il appelle une directive [3/7/20](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] sur la collecte de données auprès des entités déclarantes (entreprises possédant un ou plusieurs abattoirs) :

- au moins **trois entités déclarantes** doivent fournir au moins 50 % des données au cours de la plus récente période de six jours;
- aucune entité déclarante ne peut fournir plus de **70 % des données** d'un rapport au cours de la plus récente période de 60 jours;
- aucune entité déclarante ne peut être la seule entité déclarante dans un rapport individuel plus de **20 % du temps** au cours de la plus récente période de 60 jours.

[M<sup>me</sup> Grant](#) a fait remarquer que la concentration accrue du marché canadien de la transformation de la viande pourrait poser des défis en matière d'anonymisation des données. [Elle](#) a néanmoins proposé une solution qui permettrait au Canada de mettre en place un système de déclaration obligatoire similaire, tout en veillant au respect des renseignements personnels des participants : il s'agirait de s'appuyer sur les normes de déclaration pour les coupes primaires (gros morceaux de bœuf nécessitant une découpe et une transformation supplémentaires) et les coupes secondaires (morceaux plus petits qui ont été affinés par le retrait du gras ou des os) :

[B]ien que ce ne soit pas la solution idéale, il serait préférable de ne publier que les valeurs primaires et les valeurs de découpe, et non le prix sous-primaire, qui est considéré comme sensible pour certains conditionneurs. Cependant, cela donnerait au moins à l'industrie une idée des domaines dans lesquels elle doit concentrer ses efforts de marketing afin d'obtenir la meilleure valeur possible.

---

9 États-Unis, Christine Whitt, [Livestock Mandatory Reporting Act: Overview for Reauthorization in the 116th Congress](#), rapport, Service de recherche du Congrès, 19 juin 2019 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].



Calvin Vaags, président-directeur général de True North Foods, une usine de transformation de bœuf inspectée par les autorités fédérales à Winnipeg, au Manitoba, a insisté sur l'importance de conserver le prix de référence américain parallèlement à tout prix de référence canadien :

[Les] prix [du bœuf canadien] sont fixés aux États-Unis, et cela pour une bonne raison. Nous travaillons dans un marché mondial. Le Canada produit plus de bœuf et d'animaux qu'il n'en consomme lui-même; les États-Unis constituent notre marché le plus proche, qui agit comme une soupape. Nos échanges commerciaux avec les États-Unis sont libres et ouverts, et il est très important qu'ils demeurent ainsi. Rappelons que, lors de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine en 2003, la frontière a été fermée pendant un certain temps, ce qui a eu des conséquences dévastatrices sur les prix du bœuf et l'industrie bovine au Canada. [...] Le point essentiel, cependant, est que le système américain de prix de référence ne doit pas être considéré comme un ennemi, mais qu'il est incomplet lorsqu'on l'applique au Canada sans y apporter des ajustements.

Dans son témoignage, René Roy, président du Conseil canadien du porc, a souligné l'importance de la transparence du prix pour comprendre les marges de profit des différents acteurs de la chaîne de valeur afin de pouvoir agir sur les facteurs qui influence l'inflation du prix des aliments:

La transparence des prix amène aussi une transparence auprès du consommateur et du citoyen canadien. Présentement, le secteur de la transformation est une boîte noire. Nous avons une bonne compréhension de la production, des coûts de production et des revenus. Nous sommes capables de déterminer certains paramètres concernant le détail, mais nous avons la boîte noire du secteur de la transformation.

Notre objectif serait d'avoir une meilleure compréhension de ce secteur, de cette section de notre chaîne d'approvisionnement, pour être capable aussi de mieux comprendre quelles sont nos forces dans un contexte de marché mondial. Ça a aussi l'avantage pour le consommateur d'une transparence et d'avoir une assurance qu'il n'y a pas de marges indues qui sont absorbées par seulement un secteur.

### **Recommandation 1**

**Le Comité recommande au gouvernement du Canada de mettre en place un système de déclaration obligatoire du prix des productions animales, spécialement pour celles du bœuf et du porc, similaire au programme de déclaration obligatoire du prix du bétail géré par le Service de commercialisation agricole du département de l'Agriculture des États-Unis.**

## CAPACITÉ D'ABATTAGE ET AUTRES QUESTIONS

### Capacité d'abattage locale

Comme nous l'avons déjà mentionné, bien que le secteur de la transformation du bœuf soit dominé par deux grandes entreprises qui exploitent trois abattoirs, plusieurs autres entreprises proposent aux éleveurs des installations d'abattage inspectées par les autorités fédérales à l'échelle locale. En offrant une solution de rechange aux grandes multinationales, ces transformateurs de viande sont d'avis qu'ils peuvent réduire les temps de transport du bétail et proposer des coûts de fret moins élevés aux éleveurs, tout en contribuant à la sécurité alimentaire locale et à l'économie rurale.

Certes, les grandes installations offrent d'importantes économies d'échelle pour la production, mais elles peuvent également rendre la chaîne d'approvisionnement vulnérable aux chocs. Pendant la pandémie de COVID-19, par exemple, une épidémie de coronavirus dans l'installation de Cargill à High River, en Alberta, a entraîné sa fermeture, tandis qu'un incident similaire dans l'installation de JBS à Brooks, en Alberta, a conduit cette dernière à réduire ses effectifs à une seule équipe<sup>10</sup>. Ces deux changements soudains dans les niveaux de production ont eu des conséquences importantes sur les éleveurs de bœufs, qui n'ont pas pu amener leurs bovins à l'abattoir comme prévu, ce qui a entraîné un retard dans l'abattage des bovins et une augmentation des coûts liés au séjour prolongé des bovins dans les parcs d'engraissement<sup>11</sup>.

Indira Moudi, présidente des Viandes LaFrance, une usine de transformation de viande inspectée par le gouvernement fédéral située à Shawinigan, au Québec, a décrit les difficultés auxquelles son usine se heurte :

Aujourd'hui, ce qui fragilise une petite ou moyenne entreprise, ou PME, comme la nôtre, ce n'est pas un choc ponctuel, mais un déséquilibre structurel du système de production bovine au Canada, qui a entraîné, de 2019 à aujourd'hui, une baisse de plus de 35 % du nombre de bovins abattus dans notre usine.

Dans le mémoire qu'elle a soumis, M<sup>me</sup> Moudi a approfondi la question de ce déséquilibre, affirmant que la pénurie de bovins aux États-Unis et la vigueur du dollar américain ont fait en sorte qu'il est de plus en plus rentable pour les éleveurs canadiens d'envoyer leurs animaux dans des installations de transformation aux États-Unis et qu'il

---

10 Sarah Reiger, « [OHS investigating Canada's largest COVID-19 outbreak at meat plant after worker's death](#) », *CBC News*, 22 avril 2020 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

11 Statistique Canada, « [La COVID-19 et la chaîne d'approvisionnement en bœuf : un aperçu](#) », *Le Quotidien*, 17 novembre 2020.



est difficile pour les petites installations comme la sienne d'être concurrentielles à l'échelle nationale. Elle s'est dite préoccupée par le fait que, si ces tendances se maintiennent, les abattoirs régionaux pourraient fermer, privant les régions agricoles d'infrastructures importantes pour leurs activités et rendant le marché canadien encore moins concurrentiel.

Dans son [mémoire](#), M. Vaags a souligné ce qu'il appelle les « fortes pressions » auxquelles sont soumises les transformateurs de petite et de moyenne taille qui, selon lui, subissent les mêmes pressions que les grands abattoirs, notamment en matière de main-d'œuvre, d'énergie, de conformité à la réglementation, de sécurité alimentaire et d'investissements, sans profiter des mêmes économies d'échelle ou du même effet de levier sur les prix, ce qui fait qu'il est plus difficile pour eux d'être rentables.

[M. Vaags](#) et [M<sup>me</sup> Moudi](#) ont tous deux souligné le déclin regrettable de la capacité locale de transformation de la viande compte tenu du regain d'intérêt récent de la population canadienne pour les aliments produits localement. M. Vaags a notamment encouragé le gouvernement fédéral à envisager l'adoption d'une méthode transparente permettant d'identifier le bœuf étranger et préalablement congelé dans l'approvisionnement alimentaire canadien, afin de permettre aux consommateurs et aux transformateurs de prendre des décisions plus éclairées. Il a souligné qu'une telle mesure aiderait également les petits transformateurs de bœuf nationaux à rester concurrentiels dans un contexte de vente au détail fortement consolidé.

## **Recommandation 2**

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette en œuvre une méthode transparente d'identification de la viande canadienne et celle étrangère préalablement congelée dans l'approvisionnement canadien, sans compromettre les obligations commerciales du Canada.**

## **Recommandation 3**

**Le Comité recommande au gouvernement du Canada de collaborer avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un protocole permettant aux usines provinciales de transformation de la viande de vendre leurs produits entre les provinces. Il recommande également de veiller à ce que les produits issus de ces installations ne soient pas vendus à l'étranger à moins qu'ils ne respectent les normes fédérales et les engagements énoncés dans les accords commerciaux internationaux du Canada.**

#### Recommandation 4

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada soutienne les installations de transformation de la viande, incluant les petits abattoirs, inspectés par les provinces afin qu'ils puissent respecter les normes fédérales, mais adaptées à l'échelle de leurs activités, avec un fardeau administratif et des coûts considérablement réduits (y compris les coûts liés au maintien d'une telle norme). En même temps, il devrait assurer que les produits provenant de ces installations ne soient pas vendus à l'international, à moins qu'ils ne respectent les normes fédérales ainsi que les engagements prévus dans les accords commerciaux internationaux du Canada.**

#### Gestion du risque

Pour relever ces défis, [M<sup>me</sup> Moudi](#) et [M. Vaags](#) ont demandé au gouvernement fédéral d'adopter un programme de soutien fondé sur les marges afin d'aider les conditionneurs, en particulier ceux de petite et de moyenne taille, à mieux gérer les fluctuations de leurs revenus. Ce programme, conçu selon le modèle du programme fédéral-provincial-territorial [Agri-stabilité](#) de gestion des risques commerciaux à coûts partagés destiné aux producteurs agricoles, fournirait un soutien temporaire et ciblé aux petits et moyens transformateurs de viande pendant les périodes où leurs marges bénéficiaires tombent en dessous d'un certain seuil.

#### Recommandation 5

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada renforce son appui à la durabilité des systèmes alimentaires locaux et régionaux, notamment en favorisant le développement des capacités d'abattage à l'échelle régionale et en mettant en place des mesures de soutien destinées aux petits abattoirs détenus par des intérêts canadiens.**

#### Pénuries de main-d'œuvre

[Kyle Larkin](#), du Conseil des viandes du Canada, a mentionné que « la pénurie persistante de main-d'œuvre » dans l'ensemble du secteur canadien de la viande est l'un des plus grands défis à relever. [Thomas Beretta](#), directeur général de Beretta Farms, un éleveur de bovins et conditionneur inspecté par le gouvernement fédéral à Lacombe, en Alberta, a insisté sur la difficulté de recruter des employés nationaux pour pourvoir les postes vacants :

Comme notre usine se trouve dans une localité rurale du centre de l'Alberta, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée en matière de transformation de la viande est extrêmement limité. Nous comptons sur la main-d'œuvre étrangère temporaire pour pourvoir des



postes essentiels pour lesquels il est presque impossible d'embaucher dans le bassin national de la main-d'œuvre.

M. Beretta a expliqué que la récente décision du gouvernement fédéral de fermer le Programme pilote sur l'agroalimentaire a créé de l'incertitude pour son entreprise et un bon nombre de ses travailleurs. Avant sa fermeture en mai 2025, le programme offrait une voie d'accès à la résidence permanente au Canada aux travailleurs étrangers admissibles possédant de l'expérience dans l'une des trente professions très recherchées du secteur de la transformation alimentaire, dont celle de boucher industriel. M. Beretta a expliqué l'importance de ce programme et, plus généralement, des travailleurs étrangers pour son entreprise :

Nous devons travailler dans un climat d'incertitude quand nos travailleurs étrangers se voient refuser le statut de résidents permanents ou qu'ils se trouvent coincés sans pouvoir travailler alors qu'ils attendent une décision. Nous sommes obligés de renouveler le statut temporaire des gens et il nous est impossible d'augmenter notre main-d'œuvre, puisque nous devons respecter le plafond de 20 % fixé pour les travailleurs étrangers. En l'absence d'une prolongation ou d'une voie claire qui permettra aux travailleurs étrangers temporaires d'obtenir le statut de résidents permanents, nous risquons de perdre des travailleurs qualifiés qui ne pourront pas être remplacés par des travailleurs locaux. Cette situation mine directement les initiatives qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la capacité de production. Elle fait peser des pressions inutiles sur les petits transformateurs de viande des régions rurales et leur capacité de fonctionner efficacement. Les options de résidence permanente dont disposent les travailleurs temporaires ne sont pas suffisantes à l'heure actuelle. Elles continueront de mettre nos activités commerciales à rude épreuve si aucune amélioration n'est apportée.

M. Larkin a recommandé au gouvernement fédéral de créer un volet d'immigration permanente propre à ce secteur afin d'assurer une offre stable de main-d'œuvre aux conditionneurs. Il lui a également recommandé de prolonger la validité des évaluations de l'impact sur le marché du travail – soit le processus que les employeurs souhaitant embaucher des travailleurs étrangers doivent suivre pour montrer qu'ils ne peuvent pas recruter de Canadiens –, en le faisant passer de six mois, comme c'est le cas actuellement, à deux ans, afin d'alléger le fardeau administratif des employeurs, en particulier les petits éleveurs et transformateurs, et de continuer à soutenir le Programme des candidats des provinces pour recruter des travailleurs étrangers qualifiés.

## **Matière à risque spécifiée**

Depuis 1997, le Canada applique une interdiction renforcée frappant les aliments du bétail qui interdit l'utilisation de la plupart des tissus animaux dans la chaîne alimentaire humaine et animale. En 2003, le gouverne

ment fédéral a modifié le [Règlement sur les aliments et drogues](#) et le [Règlement sur la santé des animaux](#) afin d'exiger que les abattoirs de bovins et les autres installations manipulant des carcasses de bovins retirent et éliminent de manière appropriée les matières à risque spécifiées (MRS) ou certains tissus des bovins plus à risque de contenir des prions transmettant l'ESB. Le gouvernement fédéral a adopté ces mesures afin de se conformer au statut de risques en matière d'ESB de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Ce statut limitait la capacité des éleveurs canadiens à exporter certains produits et sous-produits du bœuf, et imposait des mesures de surveillance strictes et des exigences de déclaration aux éleveurs et aux transformateurs de bœufs afin de garantir le respect des exigences de l'OMSA pour les pays ayant un statut de pays à risque contrôlé.

Les tissus bovins et autres sous-produits qui répondent à la définition des MRS contribuent à la valeur globale des bovins en bonne santé, car ils peuvent être vendus à des fins industrielles, par exemple pour l'alimentation animale, l'alimentation des animaux de compagnie et les engrais. La valeur inférieure qui peut être tirée d'une carcasse bovine canadienne, combinée aux coûts supplémentaires liés au retrait et à l'élimination des MRS au moment de l'abattage, place donc les producteurs et transformateurs canadiens de bovins dans une situation de désavantage concurrentiel sur le plan international. [M. Laycraft](#) a estimé que le respect de ces exigences coûtait aux transformateurs de bœuf canadiens jusqu'à 32 millions de dollars de plus par année que leurs homologues américains. Dans sa soumission écrite, M<sup>me</sup> Moudi a présenté les coûts d'élimination des MRS pour les petites et moyennes installations comme la sienne, qui, selon elle, sont jusqu'à dix fois plus élevés que ceux des grandes installations industrielles.

En 2021, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) [a annoncé](#) que le Canada était officiellement reconnu par l'OMSA comme présentant un risque négligeable d'ESB, soit le niveau de risque de transmission le plus faible, car il avait démontré sa conformité continue aux normes de sécurité et n'avait connu aucun cas d'ESB chez les animaux domestiques nés au cours des 11 dernières années. Ce changement de statut permet au Canada, en coopération avec l'OMSA et ses partenaires commerciaux internationaux, de songer à modifier ses exigences en matière de MRS. [M. Laycraft](#) a indiqué que le secteur travaille avec l'ACIA et d'autres partenaires pour ce faire :

Les acteurs de l'industrie de l'élevage bovin travaillent en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et ses partenaires industriels pour relever ce défi, et nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans ce dossier. La résolution du dossier des MRS contribuera à réduire les coûts, à encourager de nouvelles capacités de transformation au Canada et à maintenir davantage d'activités à valeur ajoutée ici même, chez nous. L'augmentation des capacités de transformation nationales améliore la concurrence, la résilience et les rendements dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement.



### **Recommandation 6**

**Le Comité recommande au gouvernement du Canada d’apporter des changements aux politiques et des modifications réglementaires à l’interdiction renforcée frappant les aliments du bétail au Canada afin d’harmoniser la réglementation sur les matières à risque spécifiées (MRS) avec ses principaux partenaires commerciaux, tout en maintenant des normes élevées en matière de sécurité et de santé.**

### **Recommandation 7**

**Le Comité recommande au gouvernement du Canada, en partenariat avec le Québec, les provinces et les territoires d’élaborer une approche régionalisée en matière de maladies à déclaration obligatoire, notamment en renforçant le zonage, afin d’éviter l’arrêt des exportations à l’échelle du Canada lorsque des cas se propagent dans une seule région. Les zones régionales doivent respecter les accords commerciaux internationaux du Canada et les engagements en matière de zonage.**

## ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<b>À titre personnel</b> Gilbert Lavoie, agroéconomiste, Forest Lavoie Conseil	2026/01/27	20
<b>Association canadienne des bovins</b> Brenna Grant, directrice générale, Division CanFax Dennis Laycraft, vice-président exécutif	2026/01/27	20
<b>Conseil canadien du porc</b> Stephen Heckbert, président et chef de la direction René Roy, président	2026/01/27	20
<b>Conseil des viandes du Canada</b> Claire Citeau, vice-présidente, commerce international Kyle Larkin, président et chef de la direction	2026/01/27	20
<b>Les Éleveurs de porcs du Québec</b> Tristan Deslauriers, directeur des relations public et secrétaire général Louis-Philippe Roy, président	2026/01/27	20
<b>Agence canadienne d'inspection des aliments</b> Diane Allan, vice-présidente associée, Politiques et programmes	2026/02/03	21
<b>Beretta Farms</b> Thomas Beretta, directeur général	2026/02/03	21
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</b> Donald Boucher, directeur général, Direction du développement et analyse du secteur	2026/02/03	21
<b>True North Foods</b> Calvin Vaags, président-directeur général	2026/02/03	21

---

<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Viandes Lafrance</b> Indira Moudi, présidente	2026/02/03	21

## ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

---

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

**Atlantic Beef Products Inc.**

**True North Foods**



# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n<sup>os</sup> 20 à 22, 27 et 28](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Michael Coteau

